

## L'Espace paiement c'est quoi ?

----> Un lieu unique de paiement **ouvert depuis le 1<sup>er</sup> mars** au centre administratif.

----> Un nouveau service de la ville de Sartrouville destiné à simplifier le paiement des prestations suivantes :

- ▶ la restauration scolaire
- ▶ les repas servis dans les foyers de personnes âgées
- ▶ les frais de garde des crèches et haltes garderies
- ▶ le portage de repas à domicile
- ▶ l'étude surveillée
- ▶ les activités de l'École Municipale des Arts (EMA)

----> Un seul et même interlocuteur pour toutes interrogations relatives aux factures que vous recevrez.

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif gratuit, vous n'avez aucune démarche à entreprendre.

## Comment ça marche ?

Grâce à ce nouveau service, **à compter du 1<sup>er</sup> avril**, vous allez désormais :

----> Recevoir à votre domicile ou par messagerie électronique, tous les mois, une seule facture rassemblant l'ensemble des activités suivies par tous les membres de la famille.

----> Disposer de nouveaux moyens de paiements **à partir du mois de mai 2010** :

- ▶ le paiement par carte bancaire à l'Espace paiement
- ▶ les espèces à déposer à l'Espace paiement
- ▶ le chèque libellé au nom du Trésor public
- ▶ le prélèvement automatique \*
- ▶ le paiement en ligne sécurisé par carte bancaire via Internet
- ▶ le Chèque Emploi Service Universel (CESU, sauf la restauration scolaire et les activités de l'EMA)

**\*A savoir :** si vous payez par prélèvement automatique il vous faudra remplir une nouvelle autorisation : le formulaire sera envoyé avec votre facture de mars et téléchargeable sur le site [www.sartrouville.fr](http://www.sartrouville.fr) à partir du 15 mars.

## Démarches facilitées via [www.sartrouville.fr](http://www.sartrouville.fr)

**À partir du mois de mai 2010**, vous pourrez sur le site [www.sartrouville.fr](http://www.sartrouville.fr) :

- ▶ créer votre compte
- ▶ vérifier et modifier en ligne vos coordonnées personnelles
- ▶ consulter vos factures et les payer en ligne
- ▶ télécharger le formulaire d'adhésion au prélèvement automatique
- ▶ demander à recevoir uniquement des factures électroniques
- ▶ adresser une demande / interrogation à l'Espace paiement

Pour pouvoir accéder à votre compte et réaliser ces opérations, vous devez :

- ▶ vous munir de votre facture où sont indiqués vos identifiants de connexion
- ▶ disposer d'une adresse email

## Ça démarre quand ?

### ----> 1<sup>er</sup> mars 2010 :

Ouverture de l'Espace paiement situé au rez-de-chaussée du centre administratif. Concerne les factures de restauration scolaire et municipale, études surveillées, portage des repas.

Règlement uniquement en chèque et espèces.

Pas encore de facture unique.

**Attention :** les factures des prestations de février pour les crèches et haltes garderies seront encore à payer à la structure.

### ----> Avril 2010 :

Réception d'une facture unique pour l'ensemble des prestations (restaurants, études surveillées, portage des repas, crèches, Ema...).

Règlement à l'Espace paiement par carte bancaire, espèces, chèque, Chèque Emploi Service Universel (CESU, sauf la restauration scolaire et les activités de l'EMA).

**Vous ne payez plus rien dans les structures.**

### ----> Début mai 2010 :

Réception d'une facture unique pour l'ensemble des prestations.

Paiement à l'Espace paiement et en ligne sur [www.sartrouville.fr](http://www.sartrouville.fr).

## L'Espace paiement

### ----> Les horaires d'ouverture

Lundi - Mercredi - Jeudi :

▶ 8h30 - 12h 13h30 - 17h15

Mardi :

▶ 13h - 20h

Vendredi :

▶ 8h30 - 12h 13h30 - 17h



Centre administratif  
4 rue Buffon

Tél. : 01 30 86 39 63

Mél : [espacepaiement@ville-sartrouville.fr](mailto:espacepaiement@ville-sartrouville.fr)

Site : [www.sartrouville.fr](http://www.sartrouville.fr)

SERVICE COMMUNICATION - FEVRIER 2010

 **sartrouville**

Un nouveau service  
à votre service

 **espace  
paiement**



Centre administratif  
4 rue Buffon

Tél. : 01 30 86 39 63

[www.sartrouville.fr](http://www.sartrouville.fr)